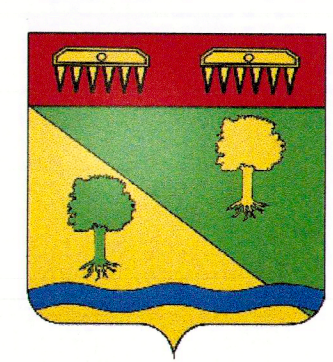


COMMUNE NOUVELLE DE
VRIGNE-AUX-BOIS



Élaboration du
Plan Local d'Urbanisme
de Bosséval-et-Briancourt

Document graphique du
RÈGLEMENT Ech. 1/2.000 ème

Hameau de Briancourt
et écarts d'urbanisation

SOUS-PRÉFECTURE
de SEDAN
21 JUIN 2018
ARRIVÉE

Vu pour être annexé à la délibération du
conseil municipal du 20 février 2018,
approuvant le Plan Local d'Urbanisme de
Bosséval-et-Briancourt.



Patrice DUTERTRE

Atelier d'urbanisme et d'environnement
28 Avenue Philippeaux
BP 10070 - 02003 SEDAN Cedex
Tél. 03 24 27 87 87 - Fax. 03 24 29 15 22
Email : dumay@orange.fr

Document initial :
Approuvé le : 20.02.2018

Révisé le :	Modifié le :	Mis à jour le :

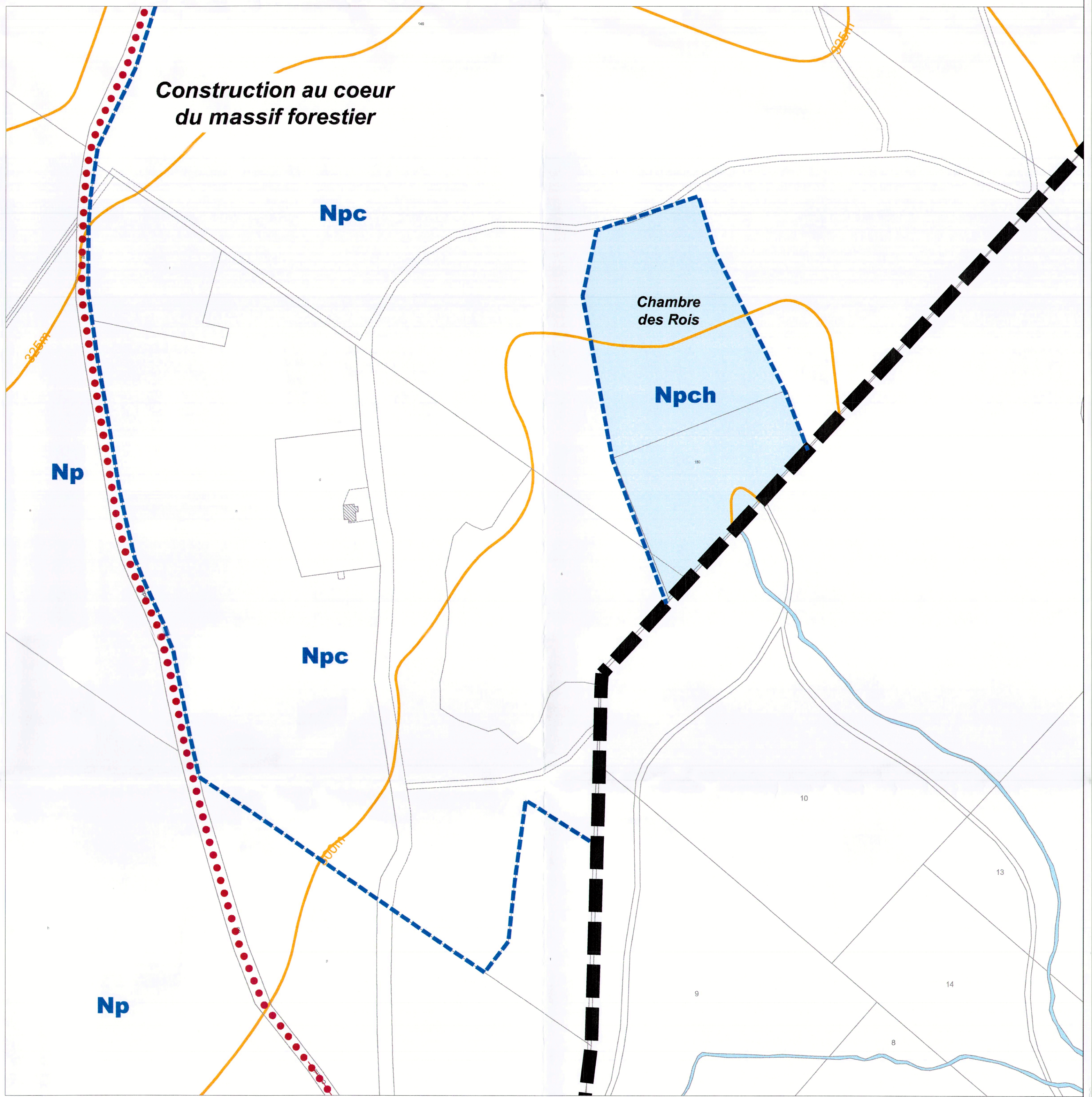
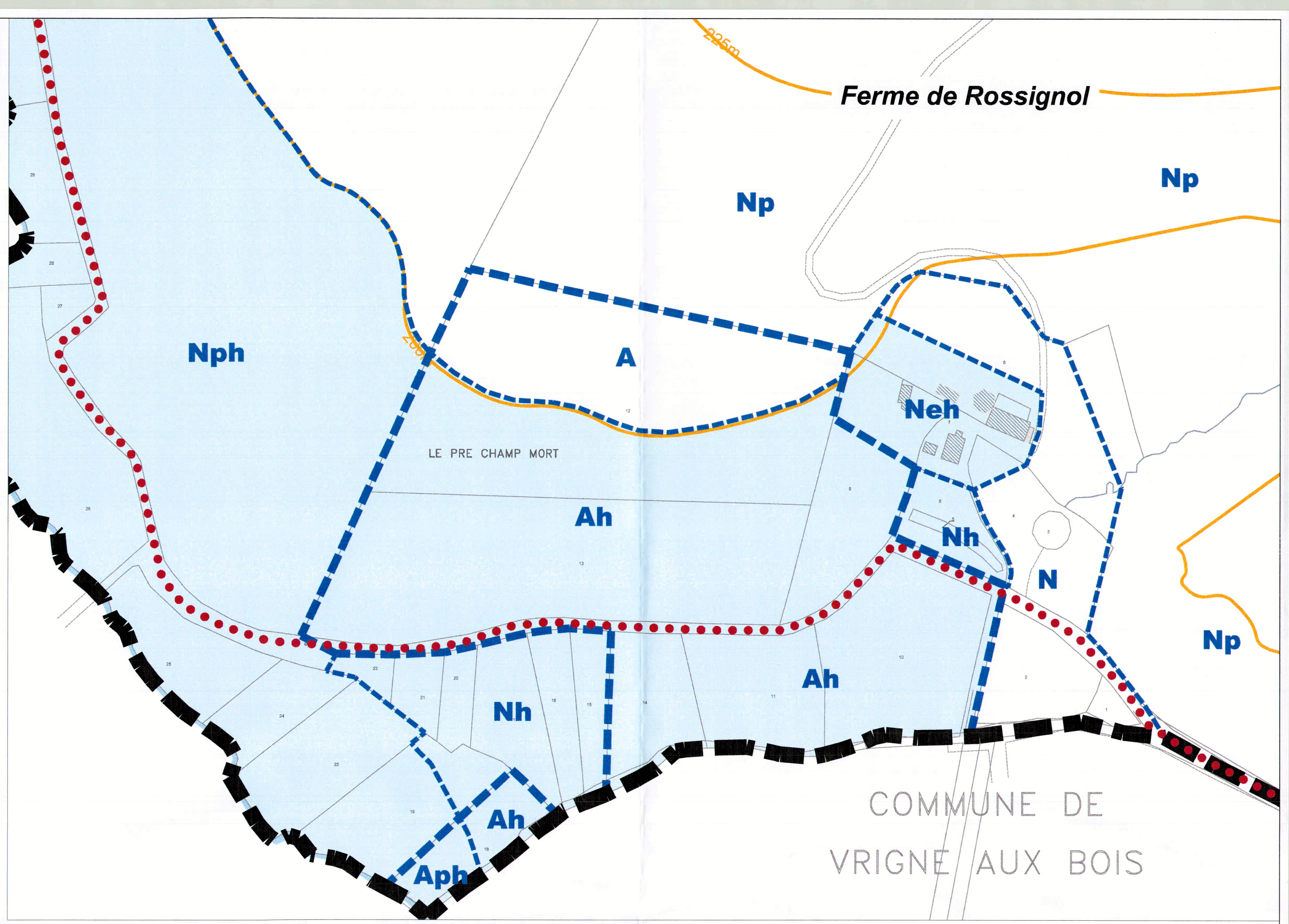
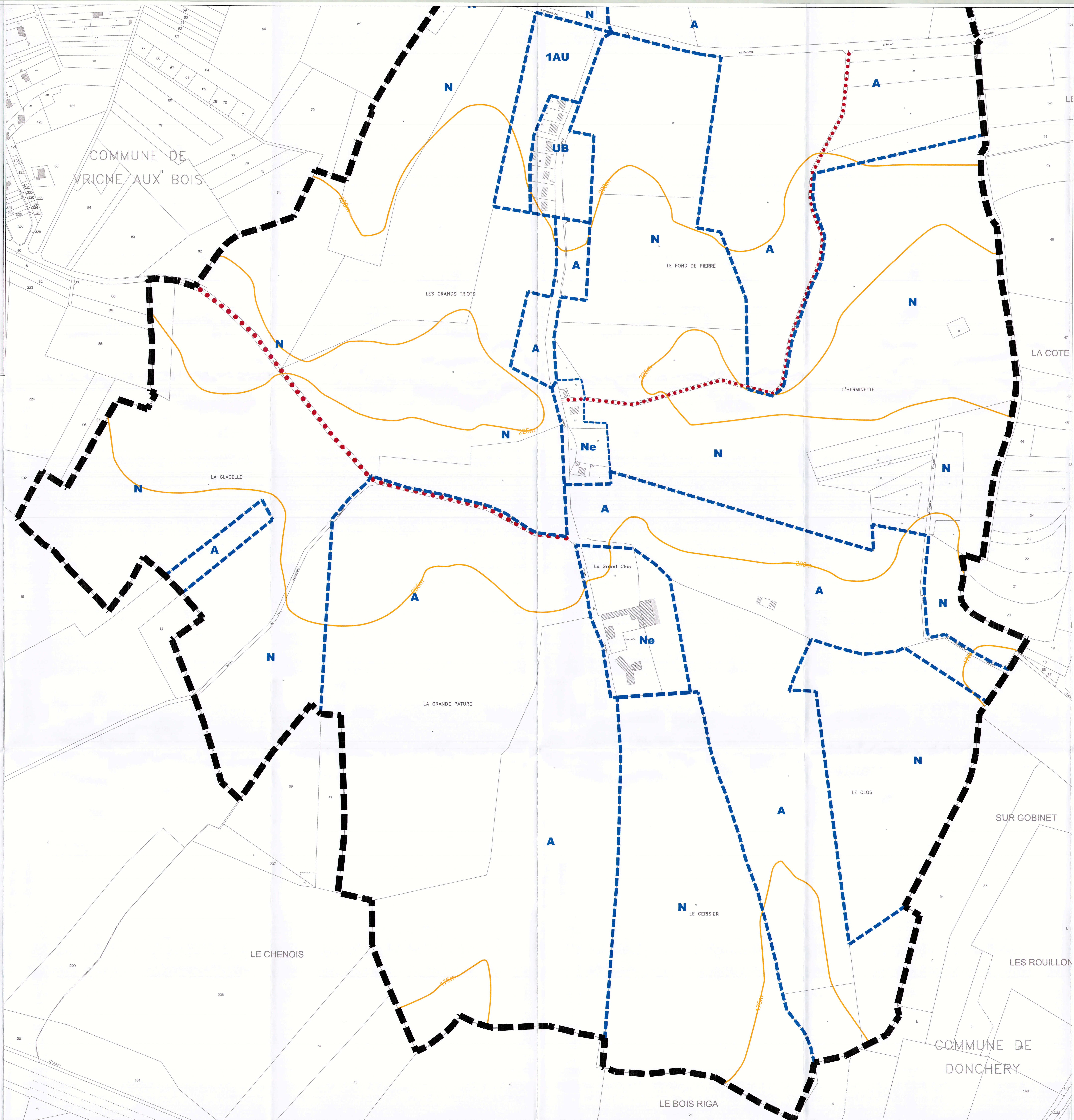
Sources :
- Fond de plan: cadastre numérisé par la Communauté de Communes du Pays Sédanais - version 2006.
- Mise à jour effectuée par le B.E. Dumay en 2010 et en 2016 sur la base des informations fournies par la commune.
- Report des courbes de niveau à partir du Snc2b.

LÉGENDE

	Limite de Commune		Courbes de niveaux
	Limite de zone		Limite de secteur
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES			
Zones humides Repérées dans le Plan Local d'Urbanisme, ces zones sont à préserver de façon stricte et sont en dehors des zones à urbaniser. 			Chemins existants à préserver au titre de l'article L. 151-36 du code de l'urbanisme

RAPPEL DÉNOMINATION DES ZONES

Zones urbaines	
UB	Zone Urbaine mixte (extensions périphériques existantes et futures)
Zones à urbaniser	
1AU	Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat (à court terme)
Zones agricoles et zones naturelles	
A	Zone Agricole Secteurs : - "A1" : Zone tournée - "A2" : Prise en compte de paramètres environnementaux - "A3" : Espace tampon
N	Zone naturelle et forestière Secteurs : - "N1" : Prise en compte de contraintes existantes - "N2" : Zone tournée - "N3" : Prise en compte de paramètres environnementaux - "N4" : Prise en compte de paramètres de protection du paysage d'habitat en zone protégée



Département des Ardennes

COMMUNE NOUVELLE DE VRIGNE-AUX-BOIS

Élaboration du Plan Local d'Urbanisme de Bosséval-et-Briancourt

Document graphique du RÈGLEMENT Ech. 1/2.000 ème

Hameau de Briancourt et écart d'urbanisation

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 20 février 2018, approuvant le Plan Local d'Urbanisme de Bosséval-et-Briancourt.

Cachet de la Mairie et signature du Maire :

Atelier d'urbanisme et d'environnement
28 Avenue Philippeaux
091 10076 - 10020 SEDAN Cedex
Tél. 03.24.27.87.87 - Fax. 03.24.26.15.22
Email : dumey@dumey.fr

Document initial : Approuvé le : 20.02.2018

Révisé le :	Modifié le :	Mis à jour le :

Sources : - Fond de plan: cadastre numérisé par la Communauté de Communes du Pays Sedanais - version 2006.
- Mise à jour effectuée par le B.E. Dumey en 2010 et en 2016 sur la base des informations fournies par la commune.
- Report des courbes de niveaux à partir du Scan25.

LÉGENDE

Limite de Commune

Courbes de niveaux

Limite de zone

Limite de secteur

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Zones humides

Chemins existants à préserver ou à créer

RAPPEL DÉNOMINATION DES ZONES

Zones urbaines

UB

Zone Urbaine mixte (extensions périphériques existantes et futures)

Zones à urbaniser

1AU

Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat (à court terme)

Zones agricoles et zones naturelles

A

Zone Agricole

N

Zone naturelle et forestière